

Inf'eau

N°1

Pêche



EDITO

Avec Jean-Philippe PANIER, Président de la Fédération de Pêche



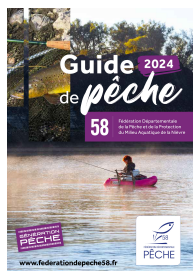
Le loisir pêche, une évolution permanente :

Grâce à une richesse halieutique considérable sur notre département, du « vert pays des eaux vives » partageons pour 2024 « la pêche attitude ». Découvrir les bienfaits d'un loisir passion dont les pratiques sont encadrées par une réglementation et un calendrier précis. 15 000 passionnés en Nièvre et probablement davantage, nos adhérents plébiscitent la pêche qui procure Evasion, Sensations et Déconnexion, notamment grâce à la diversité de nos paysages. Sentinelles de l'environnement et de nos milieux aquatiques, nos pêcheurs sont des « VIGIES ». Rendez vous sur le site cartedepêche.fr pour se procurer le fameux sésame (carte de pêche) qui vous permettra donc de pratiquer pleinement la pêche.

ACTUALITES

Rappels et Nouveautés

Après plusieurs années d'interruption, nous avons décidé de remettre en place la newsletter pour informer les pêcheurs des diverses actions de la Fédération de Pêche de la Nièvre et des AAPPMA du territoire.



Guide de la pêche en Nièvre 2024 :

Notre guide touristique pour la saison 2024 est disponible. Vous pouvez le retrouver chez l'ensemble de nos dépositaires, au siège de la Fédération et en téléchargement sur notre site internet.

Sommaire

Garderie

Recrutement GPP

Animation

Initiation TOC

APN de la Corcille

Brigade verte

Halieutisme

Fenêtre de capture du brochet

Prolongation de la pêche du sandre sur les lacs du morvan

Répartition de l'argent la carte de pêche

Technique

Vidange d'étang , pêches de sauvetage et alevinages

Comptage cormoran

Retrouvez nous sur nos réseaux



Inf'eau

Pêche



Les Fédérations de pêche sont reconnues comme étant des associations d'utilité publique et de protection de la nature. Il est bon de rappeler que nous sommes une association de loi 1901 soumise aux règles publiques et au code du travail. La Fédération ne fait pas parti des organismes d'état et les salariés ne sont pas des fonctionnaires. L'une des nombreuses missions qui nous sont confiées par la loi est de faire respecter la réglementation liée à la protection des espèces piscicoles et à la pratique de la pêche. Les pêcheurs et notre service garderie, constatent encore trop de comportements inadmissibles au bord de l'eau. A ce titre, vous êtes nombreux à demander une augmentation des opérations de contrôle de la pêche et à vous étonner de ne pas voir plus de gardes au bord de l'eau.

Pour accentuer les contrôles, une seule solution s'offre à nous : faire appel aux pêcheurs pour venir renforcer les effectifs de nos gardes pêches particuliers bénévoles. Vous percevrez malgré tout une somme attribuée par votre AAPPMA qui correspondra au défraiement de vos frais kilométriques ainsi qu'une tenue réglementaire.



Le garde particulier est missionné par une AAPPMA dont il surveille les baux de pêche. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs. Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du procureur de la république. C'est la raison pour laquelle, il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal judiciaire. Pour de plus amples informations téléphonez à la Fédération de pêche au 03 86 61 18 98.

GARDERIE / SURVEILLANCE



Inf'eau Pêche



Animations découvertes de la pêche au toc :

Romarc, animateur de la Fédération de pêche de la Nièvre, organise deux demi-journées d'initiations à la pêche au toc.

- Le 20 mars 2024 de 14h à 17h
- Le 27 mars 2024 de 14h à 17h

L'initiation aura lieu sur la rivière Nièvre à Guérigny en première catégorie. Le lieu précis du rendez-vous sera fixé lors de la réservation.

**Le tarif est de 10 euros. Les appâts et le matériel sont fournis.
L'inscription est obligatoire au 03 86 61 18 98.**

INITIATION PÊCHE AU TOC



Sur la Rivière Nièvre
à Guérigny

le 20 mars 2024 de 14h00 à 17h00
le 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Point GPS : 47.103438, 3.185515



10 €

matériel et esches fournis

Inscription obligatoire
(nombre de places limité)

Informations et réservations
Fédération de Pêche 58 - 03.86.61.18.98

GÉNÉRATION PÊCHE

APN de la Corcille :

Les cours de l'APN (école de Pêche) la Corcille de Nevers ont repris le mercredi 6 mars 2024 au siège de la Fédération de Pêche de la Nièvre, au 174 faubourg du Grand Mouesse à Nevers.

Il est toujours possible d'inscrire votre enfant.

L'inscription est gratuite et la carte de pêche est offerte par l'AAPPMA de la Corcille.

Plusieurs sorties sont prévues tout au long de l'année où l'ensemble des techniques de pêche seront abordées.

Par mesure de sécurité, chaque enfant doit présenter un test de natation conforme et une attestation d'assurance responsabilité civile.

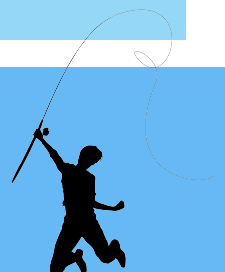


Pour tout renseignement et obtenir le programme de l'APN, veuillez contacter le président de l'AAPPMA la Corcille de Nevers, Dominique LORY :

07 67 20 48 19 ou 03 86 59 38 69

Email : la.corcille.nevers58@gmail.com

ANIMATION / PROMOTION / EVENEMENTIEL



Inf'eau

Pêche



En ce mois de février 2024, les agents de la brigade verte ont réalisé de nombreux travaux d'entretien de plans d'eau (Carpodrome de Cercy la tour, Réservoir du Chatelet, étang de la Boue) et de parcours en rivière (Eperon à Coulanges les Nevers, Dragne à Moulins Engilbert, Aron entre Biches et Châtillon en Bazois, Vrille à Saint Amand en Puisaye et à Myennes, Oussière à Corancy, Talvanne à Donzy).
Tout au long de l'année, la brigade verte est missionnée pour différentes opérations de nettoyage ou d'aménagements sur les secteurs d' AAPPMA et les plans d'eau appartenant à la Fédération.

Ils participent également à d'autres missions: contrôle des pêcheurs, pêches électriques d'inventaire piscicole, pose de panneaux et de bouées (pour délimiter les zones de réserves), empoissonnements, pêche de sauvetages et vidange d'étangs.



BRIGADE VERTE



Inf'eau

Pêche

Fenêtre de capture du brochet :

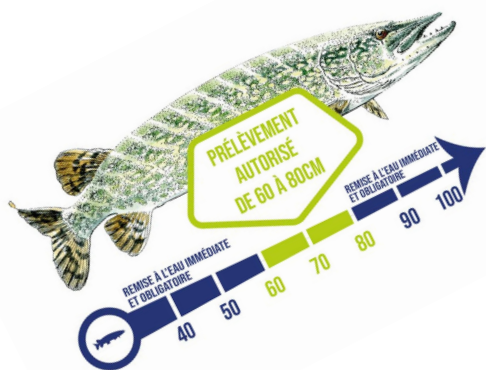
Depuis 2009, le brochet est considéré comme une espèce vulnérable à l'échelon national. Cette dégradation généralisée du statut de conservation du brochet est due à de nombreux facteurs : pollution de l'eau, surpêche, barrages empêchant la migration de reproduction etc. Toutefois, la cause principale de ce déclin généralisé reste la modification et l'artificialisation des régimes hydrologiques (ensemble des variations de débit et de hauteur d'eau d'un cours d'eau). La rectification du linéaire des cours d'eau, le drainage agricole et l'arasement des haies rendent les crues plus violentes et plus brèves qu'auparavant. Ainsi la durée de submersion des prairies humides nécessaires à la reproduction est fortement réduite. L'accès aux frayères, leurs surfaces et les possibilités de retour des brochetons dans la rivière sont limités et ne permettent plus un développement optimal et dans le pire des cas la survie de l'espèce.

Dans ces conditions, il est logique que les fédérations et les AAPPMA travaillent à la création et à la restauration de zones de frayères mais aussi qu'elles adaptent la législation pour limiter le prélèvement sur une espèce vulnérable.



Plusieurs études et expériences semblent démontrer l'intérêt de mettre en place des fenêtres de capture. Cette politique de préservation, largement utilisée dans certains pays européens, permet à la fois de protéger les juvéniles, mais aussi les individus supérieurs une certaine taille. Concrètement, le pêcheur peut conserver les brochets entre 50 et 70 cm ou 60 et 80 cm (suivants les départements) mais il doit remettre à l'eau les poissons de taille inférieure et supérieure à la fenêtre de capture. L'objectif est de préserver les petits, mais aussi les poissons spécimens. Ces derniers seraient, contrairement aux idées reçues, de bons reproducteurs (quantités d'oeufs et réserves nutritives plus importantes, génétique préservée).

Ainsi, cette méthode semble contenter l'ensemble des pêcheurs et augmenter les populations de brochets. Cette fenêtre de capture sera mise en place de manière expérimentale à l'étang du Merle dès le 27 avril 2024. La mesure a été adoptée et votée lors de l'Assemblée générale de l'AAPPMA la perchette de Vaux qui a eu lieu le samedi 17 février 2024.



Inf'eau Pêche



Prolongation de la pêche du sandre sur les lacs du Morvan :

Cette année, il a été à nouveau possible de pêcher le sandre sur les lacs de Pannecière, Saint Agnan et Chaumeçon et ce jusqu'au vendredi 8 mars inclus. Pour rappel, durant cette période, toutes les techniques sont autorisées. La pêche du brochet étant fermée, il est obligatoire de remettre à l'eau tout brochet capturé.

Protection des zones de reproduction du sandre:

Lors de l'ouverture de la pêche des carnassiers qui aura lieu le 27 avril 2024, des zones de réserve seront mise en place sur l'amont des lacs du morvan (Pannecière, Chaumeçon et Saint Agnan).

Vous retrouverez l'ensemble des détails lors du prochain inf'eau pêche.



Augmentation de la carte de pêche interdépartementale :

Cette année, la carte interfédérale a connu une nouvelle augmentation de 5 euros. Il est important que les pêcheurs comprennent que cette hausse n'est pas décidée par la Fédération de Pêche Départementale de la Nièvre. C'est une hausse nationale indépendante de notre volonté à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire sous peine de pénalités importantes.

A titre indicatif, sur les 5 euros d'augmentation, 3 euros correspondent à une hausse de la CPMA (revenant à la FNPF) et 2 euros à l'EHGO.

Vous trouverez ci-joint le visuel vous expliquant la répartition de l'argent de la carte de Pêche.

Répartition des 84€ de la carte de pêche Personne Majeure



Inf'eau

Pêche



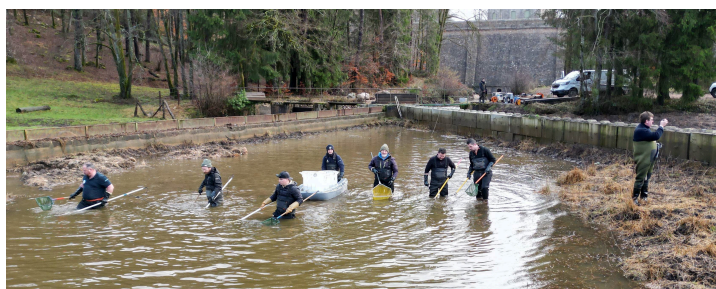
Vidange de l'étang d'Arthel :

La vidange de l'étang d'Arthel a eu lieu le jeudi 1er février. L'objectif de cette opération était de retirer l'ensemble des poissons afin de permettre la réalisation des travaux qui auront lieu sur le système de vidange (réalisées par la commune d'Arthel, propriétaire du plan d'eau). Cette action permet également de faire un état des lieux de la population piscicole et enfin d'assécher le plan d'eau pour lutter contre la propagation des herbes aquatiques (potamots).

Au total, la Fédération de Pêche, aidée des bénévoles des associations de pêche de Nevers, Prémery, Vaux, La Machine et Guérigny, a retiré plus de 1 762 kg de poissons :

- Gardons : 823 kg
- Brochets : 10 kg
- Carpes : 714 kg pour 125 unités
- Tanches et gros gardons : 81 kg
- Sandres : 70 kg
- Perches et perchettes : 64 kg

La majorité des poissons ont été transférés à l'étang de Vaux.



Pêche de sauvetage des Settons :

La Fédération de Pêche a organisé des pêches de sauvetage dans le bassin de rétention des boues à l'aval du lac des Settons. Plus de 610 kilos de poissons ont pu être sauvés dont en majorité des perches et des brochets. L'ensemble des poissons ont été déversés dans le lac en amont.

Alevinage du lac des Settons :

Un premier alevinage du lac des Settons a eu lieu fin décembre. Malheureusement, le manque de stock chez les pisciculteurs n'a pas permis de déverser la totalité des poissons prévus. D'autres opérations d'empoisonnements auront lieu à partir de l'automne 2024.

L'alevinage total sera le suivant :

- Sandres : 990 kg
- Brochets : 450 kg
- Gardons : 8 000 kg
- Perches : 1 700 kg
- Tanches : 625 kg
- Carpes : 4 000 kg

(des plus gros poissons stockés suite à la vidange)



GESTION PISCICOLE ET TECHNIQUE



Inf'eau

Pêche

Comptage du grand cormoran :

Le samedi 13 janvier a eu lieu à l'échelon national une opération de comptage du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo Sinensis*). Dans la Nièvre, cette mission a été effectuée par des bénévoles de Nature Nièvre, la LPO, des AAPPMA et des salariés de la Fédération de Pêche.

Le bilan définitif pour la Nièvre est de 1455 cormorans comptés sur des dortoirs référencés.

A ce titre, nous invitons tous les pêcheurs nivernais à nous indiquer les dortoirs non répertoriés dans la liste ci-jointe. Attention, est considéré comme un dortoir, un site, comme son nom l'indique, où les cormorans viennent aux derniers instants du jour pour passer la nuit. C'est la différence avec un perchoir ou reposoir qui est une zone où les cormorans sont plutôt présents en journée.



Recensement des Grands Cormorans hivernants - Hiver 202

DORTOIR		Dec. 2023	Jan. 2024	Fev. 2024
Commune	Lieu-dit			
LOIRE				
Neuvy/Loire	Neuvy nord (le port)	125	185	
Neuvy/Loire	Neuvy sud (les pelus)	2	0	
La Celle/Loire	Les communaux	129	58	
Myennes	Usine nord	0	45	
Bannay	Port Aubry	23	22	
Couargues	Îlot des Loges	28	10	
Mesves/Loire	Île du Lac	NC (30)	33	
La Charité/Loire	Île du pont de la Batte	51	49	
Marselles-lès-aubigny	Le poids de fer	80	107	
Garchizy	Les Varennes	25	10	
Marzy	Îles de Marzy	58	31	
Marzy	Amont Bec d'Allier		13	
Nevers	Sentier du Ver Vert	78	100	
Nevers	Amont pont de Loire		24	
Sermoise/Loire	Les étangs des Îles	24	73	
Chevenon	Les Îles	NC (60)	49	
Chevenon	La Côlatre	0	0	
Chevenon	Les Verdiaux	0	0	
Luthenay-Uxeloup	Les îles du chamon	0	0	
Decize	Sablrière	20	8	
Decize	Île de Rosière	70	90	
Decize	Île de Saulx		31	
ALLIER				
Cuffy	Le Guétin	61	53	
Saincaize-Meauce	Les Méréges	40	32	
Momay/Allier	Bas de Lai	31	8	
AUTRES				
Chatillon en Bazois	Canal du Nivernais jusqu'à Biches		17	
Tintury	Étang de Fleury-la-tour	13	74	
St Jean-aux-Amognes	Étang de Sury	14	10	
Urzy	Étang de Chantemerle	41	62	
La Collanocelle	Étangs de Vaux	26	66	
Entrains/Nohain	Étang du château de Reveillon	28	16	
Trucy l'Orgueilleux	Moulin de Trucy	7	0	
Crux-la-ville	Étang du Maupas	75	32	
Champlemy	Étangs de la Ferrauderie/de la Bardinerie	12	17	
St Hilaire Fontaine	Étang du Moulin au loup	14	38	
Isenay	Écluse d'Isenay		15	
Rouy	Étang des Châgnes	63	0	
Montigny-en-Morvan	Bassin de compensation Pannecière	31	43	
St Amand en Puisaye	Étang des Forges	0	NC	
St Saulge	Étang de Ranceaux		34	
TOTAL compté		1167	1455	0
TOTAL estimé		1257	1455	
Moyenne / 10 ans		1197	1110	1032
Écart		5,0 %	31,1 %	
Rappel 2022-2023		1160	1140	1053
Rappel 2021-2022		1102	1057	988
Rappel 2020-2021		1043	1089	1177
Rappel 2019-2020		1202	1420	1093
Rappel 2018-2019		1415	1078	1084
Rappel 2017-2018		1217	1320	1144
Rappel 2016-2017		1194	1000	1141
Rappel 2015-2016		1418	1201	1001
Rappel 2014-2015		1121	989	907
Rappel 2013-2014		1098	807	756

NC = Non Compté – chiffre entre parenthèse = estimation faite à partir des données des années précédent

